

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01 / 2011

Le 31 Janvier 2010 à 10 H30 mn , Il sera procédé à la salle de réunions au réez-de - chaussée du Ministère de la Jeunesse et des Sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à **l'élaboration du plan de communication ainsi que la réalisation des prestations y afférentes pour couvrir les travaux et événements prévus dans le cadre des activités du Ministère de la Jeunesse et des Sports.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www .marchespublics.gov.ma.](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www. mjs.gov.ma](http://www.mjs.gov.ma))..

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 100.000,00DH (Cent mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2011

Le 02 Février 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equiperment au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la location de longue durée d'une voiture officielle.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000 DH (Huit mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Le Prospectus, et la fiche technique exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 01 Février 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a- La déclaration sur l'honneur ;

b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;

c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;

d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;

b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 03/2011

Le 09 Février 2011 à 10 H 30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des ressources humaines (3^{ème}) étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des systèmes (Customer Relationship management) (CRM), (Enterprise Resource Planning) (ERP) et contrôle d'accès pour la gestion des centres de proximité sportifs intégrés (CPSI), Piscines et Fédérations sportives.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000 (Cinquante Mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .
- c- Le certificat d'agrément dans le domaine D13.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 04/2011

Le 04 Mars 2011 à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement de 39 terrains de football en gazon synthétique :

Lot n°1 : Casablanca (USC)-Casablanca,(RC)- Casablanca (RB) -Mohammedia (USM) -Mohammedia (CB) -- Rabat (SM) -Rabat (Y .ELMANSSOUR) -Rabat (centre my rachid)- Sale (ASS) -Bouznika

Lot n°2 : Tetauan(ALYIINE)-Tanger (IRT)- Tanger (TAHRIR)- Nador (HN) -Alhouceima (RH)- Taounate, Sidi kacem (USK) -Meknes (CODM) -Fes (université) - Ifrane.

Lot n°3 : Oued Zem -Fquih Bansalah (USFB)—Bejaad- Benguerir (CJBG) -Beni mellal (RBM) -Khénifra (CAK)- Berrchid (YB)- Settat(RSS)- Midelt

Lot n°4 : Inzegan(AUFT) -Essouira - Houara (CH)- Ait Melloul (USAM)- Guelmime-Tantan (NSTT) - Laayoune (MCE)- Berkane (RSB) -Oujda (CFF) – Oujda (MCO)-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 750.000,00 DH (sept cent cinquante mille Dirhams pour chaque lot)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Les échantillons et les attestations d'homologation exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 03 Mars 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 05/2011

Le 08 Mars 2011 à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equipe ment au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement Intérieur des locaux du 4^{ème} étage du siège du Ministère de la jeunesse et des sports-lot unique - .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 40.000 DH (Quarante mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les fiches techniques exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 07 Mars 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

Le 01 Février à 10 H30mn , dans les bureaux de la Direction du Sport 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour travaux de rénovation de l'installation de traitement de l'air de la piscine couverte du centre national des sports Moulay Rachid à Salé –Lot Unique-.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www .marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 40.000,00 DH (Quarante mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Les Prospectus et les fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 31 Janvier 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2-1) pour les entreprises marocaines, il est exigé :

La copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification de l'entreprise

Secteur	Classe	Qualification
8	3	8-3

2-2) pour les entreprises non installés au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique suivant

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 07/2011

Le 21 Février 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de literie et de couchage pour les blocs d'hébergement du centre national des sports Moulay Rachid –Lot unique- .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www. marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www. mjs.gov.ma](http://www.mjs.gov.ma)) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00 DH (Cinquante mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au complexe sportif prince Moulay Abdallah à Rabat au plus tard le 18 Février 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 08/2011

Le 23 Février 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de mobilier pour les salles de cours, salles d'informatique, salle de conférences, salle de réunion, salons d'honneur et le restaurant du centre national des sports Moulay Rachid –Lot unique- .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www .marchespublics.gov.ma.](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www. mjs.gov.ma](http://www.mjs.gov.ma)).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00 DH (Cinquante mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons et les Prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés aux lieux indiqués dans le règlement de consultation au plus tard le 22 Février 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/2011

Le 25 Février 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la Fourniture, installation et mise en service des équipements de la buanderie du centre national des sports Moulay Rachid –Lot unique- . .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www .marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 DH (Vingt mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Les Prospectus et les fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard 24 Février 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/2011

Le 03 Mars 2011 à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'organisation du Maroc de la 34 eme édition de la réunion des Ministre de la Jeunesse et des Sports Arabes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 12/2011

Le 14 Mars 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Équipement au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la location de 50 voitures utilitaire de longue durée.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 100.000 DH (Cent mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les Prospectus, et les fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 11 Mars 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2011

Le 19 Avril 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equipeement au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement des blocs sanitaires et du dépôt de matériel de l'administration central à Rabat - lot unique-.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 35.000 DH (Tente cinq mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 14/2011

Le 12 Avril 2011 à 10 H 30 mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat d'équipements individuels des sportifs destiné à la Direction du Sport.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www. marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www. mjs.gov.ma](http://www.mjs.gov.ma)).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DH (Huit mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés aux lieux indiqués dans le règlement de consultation au plus tard le 11 Avril 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 15/2011

Le 26 Avril 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de literie et de couchage pour les blocs d'hébergement du centre national des sports Moulay Rachid –Lot unique- .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www. marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00 DH (Cinquante mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au complexe sportif prince Moulay Abdallah à Rabat au plus tard le 25 Avril 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

Marchés Négociers
N° 16/2011

Le _____ à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'organisation du Maroc de la 34 ème édition du conseil des Ministre de la Jeunesse et des Sports Arabes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DH (Huit mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 18/2011

Le 02 Mai 2011 à 10 H 30 mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel sportifs destiné à la Direction du Sport.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DH (Huit mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard 29 avril 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat Général

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 19/2011

Le 16 Mai 2011 à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la prestation d'assurance des participants (Enfants et Encadrent) aux activités des colonies de vacances pour l'année 2011.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 21/2011

Le 05 Mai 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equiperment au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de chalets en bois des colonies de vacances à :

Lot n°1 : Nador, Chefchaouen , Kénitra ,Ain sbaa

Lot n° 2 : Safi, Ouarzazate, Fom Elwad,(Layoune) , Ifrane, Immouzer

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 35.000 DH (Trente cinq mille dirhams pour chaque lot).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a- La déclaration sur l'honneur ;

b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;

c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;

d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

e- Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;

b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 22/2011

Le 23 Mai 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equipeement au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la prestation de surveillance et gardiennage du siège et du garage centrale du Ministère de la Jeunesse et des Sports à Rabat –Lot Unique-.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000 DH (Dix mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 23/2011

Le 02 Juin 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines au 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de tentes associatives et réfectoire pour les colonies de vacances relevant de la Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (en deux lots).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

Lot N° 1 : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams)

Lot N° 2 : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés aux lieux indiqués dans le règlement de consultation au plus tard le 01 Juin 2011 avant 13 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 17/2011

Le 09 Juin 2011 à 10 H 30 mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equiperment au 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de fourniture de bureau et papèterie destiné à l'Administration générale .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 DH (Dix mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 08 Juin 2011 avant **11 heures**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 25/2011

Le 13 Juin 2011 à 10 H30 mn, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'aménagement et de plantation des espaces verts du centre national des sports Moulay Rachid

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www. mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00 DH (cinquante mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

2-1) pour les entreprises marocaines, il est exigé :

La copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification de l'entreprise

Secteur	Classe	Qualification
20	2	20-1

2-2) pour les entreprises non installés au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique suivant

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 26/2011

Le 07 Juin 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Équipement au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de chalets en bois des colonies de vacances à :

Lot n°1 : Nador, Chefchaouen , Kénitra ,Ain sbaa

Lot n° 2 : Safi, Ouarzazate, Fom Elwad,(Layoune) , Ifrane, Immouzer

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma.) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 35.000 DH (Trente cinq mille dirhams pour chaque lot).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les fiches techniques exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 06 Mars 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a- La déclaration sur l'honneur ;

b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;

c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;

d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

e- Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrent non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;

b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 27/2011

Le 23 juin 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Budget et de l'Equiperment au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'entretien complet de l'installation téléphonique desservant le siège du ministère de la jeunesse et des sports à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma) .

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 DH (Vingt mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

3) Dossier additif comprenant :

- a- Attestation délivré par le fabricant des équipements.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 28/2011

Le 05 Juillet 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines au 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de cantine destiné aux établissements de l'enfance relevant de la Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DH (Huit mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au complexe sportif Prince Moulay Abdallah à Rabat au plus tard le 04 Juillet 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 30/2011

Le 06 Juillet 2011 à 10 H30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Sport 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de sport pour le sport d'élite destiné à la Direction du Sport .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma.](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique suivante ([www. mjs.gov.ma](http://www.mjs.gov.ma)).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les prospectus et les attestations d'homologation exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 05 Juillet 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e- Pour chaque lot, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 31/2011

Le 07 Juillet 2011 à 10 H 30 mn , Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines au 3^{ème} étage du Ministère de la jeunesse et des sports à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de literie et couchage destiné aux établissements de l'enfance relevant de la Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés, Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.mjs.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'articles 19 du décret n° 2.06.388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) Fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00 DH (Huit mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au complexe sportif Prince Moulay Abdallah à Rabat au plus tard le 06 Juillet 2011 avant 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 2.06.388 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur ;
- b-La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom du concurrent;
- c- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situations fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

NB : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire